



### **En Ardèche on n'a pas assez de postes ... mais on a des idées !**

A la prochaine rentrée, il n'y aura pas assez d'enseignant.es dans les écoles ardéchoises ! C'est le résultat voulu de 5 années de politique libérale : recul de la place du concours, salaires bloqués, formation en lambeaux, ... tous les ingrédients sont réunis pour faire fuir les candidat.es du concours de recrutement.

A la prochaine rentrée, il n'y aura pas assez de postes classes pour les écoles ardéchoises ! C'est le résultat d'un sous-investissement chronique dans l'éducation dont les élèves sont les premières victimes.

### **Comment pallier ces problèmes ? Par le bricolage !**

→ On bricole en recrutant des personnels non formés !

Par petite annonce, l'Inspection académique de l'Ardèche va jusqu'à recruter des personnels non formés pour occuper les places vides à la rentrée. Enseigner est pourtant un métier exigeant qui ne s'improvise pas. Pour rappel, la titularisation intervient après six années d'études.

Qui aurait pensé, il y a quelques années encore, qu'on laisserait la responsabilité d'enseigner aux futur.es citoyen.nes à des personnels non formés ? Qui confierait ses enfants à une nounou non agréée ? Qui ferait réparer sa voiture par quelqu'un qui ne connaît rien à la mécanique ?

**L'école du futur, c'est celle de la précarité enseignante, de l'amateurisme des apprentissages pour les élèves.**

→ On bricole en transférant une partie des élèves de CP ou Grande section dans une autre école !

Ces élèves sont les variables d'ajustement du manque de moyens. Il y a trop d'élèves dans l'école élémentaire ? Prenez quelques CP et mettez-les en maternelle ! Il y a trop d'élèves en maternelle ? Placez quelques grandes sections dans une autre école. C'est ce qui se passera à la rentrée à Tournon, Annonay, Flaviac...

→ On bricole la sectorisation scolaire pour forcer les familles à inscrire leurs enfants ailleurs.

Qui va expliquer à un enfant qu'il n'ira pas dans l'école de son quartier comme les autres ? Qui va expliquer à un élève qu'il n'ira pas dans la grande école ou à un autre qu'il devra aller dès 5 ans dans une école aux locaux inadaptés ?

Quel mépris porté à la vie des élèves, de leurs familles et au travail des enseignant.es !

**L'école du futur, c'est celle des élèves considérés comme variables d'ajustement au manque de moyens. C'est celle de la pression sur les équipes enseignantes pour éviter toute « vague » de demande d'ouverture de classe.**

**D'autres solutions existent !**

Pour disposer de personnels formés, il est nécessaire d'accroître l'attractivité du métier : offrir une formation dense, payer les enseignants à la hauteur de leurs responsabilités, augmenter le nombre de places au concours.

Pour disposer de suffisamment de postes classes : voter un budget à la hauteur des nombreux besoins.

**L'école, comme l'hôpital, ne peut plus continuer à faire les frais du sous-investissement chronique dans les services publics. Nos élèves, nos enfants, méritent de l'ambition !**

En savoir plus :

- [l'annonce Pôle emploi](#) de « l'entreprise » Inspection académique de l'Ardèche
- le [Job dating à l'Education nationale](#)

Privas, le 9 juin 2022.

Extrait de l'annonce Pôle emploi de l'Inspection académique de l'Ardèche

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Pôle emploi**  
pôle.emploi.fr

MENU

Inspecteur de l'enseignement selon les difficultés des élèves  
salaires l'éche de préparation méthode

**POSTULER**

difficultés ou comportements de l'enfant  
- Mesurer les progrès dans l'apprentissage de l'élève

Le nombre de postes disponibles :  
- 3 sur chacune des zones suivantes :  
\* Annonay/Tournon/Vernoux en Vivarais/St Peray  
\* Privas/Le Cheylard  
\* Aubenas/Montpezat  
\* Le Teil/Joyeuse/Vallon Pont d'Arc

Un accompagnement sur la prise de poste et un encadrement technique sur la circonscription de rattachement sera réalisé.

Nous vous proposons un contrat sur la durée de l'année scolaire, les périodes de congés scolaires étant rémunérées, avec une promesse d'embauche délivrée en juillet 2022.

\*\*\*\*\*Contrat pour l'année scolaire du 1er septembre 2022 au 31 aout 2023\*\*\*\*\*

Vous travaillez 27heures/semaine dont 24 heures devant les élèves

Vos horaires : 6 heures/jour sur 4 jours (Lundi,Mardi,Jeudi,Vendredi)

Le/La contractuel(le) enseignant(e) aura en charge une classe, mais ne changera pas de classe pendant la durée du contrat.

---

**Informations complémentaires**

- Qualification : Technicien
- Secteur d'activité : Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale

---

**Entreprise**

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'ARDECHE

100 à 199 salariés

**Contrat à durée déterminée - 12 Mois**  
Contrat travail

**27H Horaires normaux**

**Salaire : Mensuel de 1719,00 Euros à 1800,00 Euros sur 12 mois selon niveau d'études**